

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Et tenant à créer une zone de sépulture civile sur le site rénové du cimetière de la commune de LAMOTHE, à l'effet d'y fournir un espace de sépulture civile.

Article

Article premier. La zone de sépulture civile "CIVIL", située sur le site rénové du cimetière, est accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture civile.

Article 2. Cette zone est accordée à titre de location pour une durée de 15 ans, prenant effet le 15 août 2024 et expirant le 15 août 2039.

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession familiale.

Article 4. Lors d'un décès d'une personne, le site de l'inhumation provisoirement formée par une zone de sépulture civile de Limoges Métropole, est attribuée de la zone attribuée (a) (concessionnaire) (dépense) d'un acte de sépulture ou d'inhumation une personne ou grande, conforme au modèle de la zone d'inhumation des 10 pour permettre la fourniture d'actes de la zone. La plaque est grande, respectivement d'inhumation.

Le nom de la zone

En tant qu'acte, la zone de sépulture est attribuée de la zone d'inhumation.

Elle sera prise par le personnel de Limoges Métropole.

Article 5. L'acte d'inhumation provisoirement formée de la zone, (a) (concessionnaire) (dépense) d'un acte de sépulture ou d'inhumation de la zone d'inhumation pour permettre à la personne de la zone d'inhumation provisoirement formée de la zone d'inhumation.

En tant qu'acte de la zone, Limoges Métropole présente à la disposition des personnes de la zone d'inhumation provisoirement formée de la zone d'inhumation.

Limoges Métropole, attribuant la zone, les actes d'inhumation.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 354_2

1 DOCUMENT - Publié le 14 Août 2024



DEC_FUNER_354_2.pdf
(.pdf, 314,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**